

Nombre de membres en exercice: 10	Séance du 29 janvier 2020
Présents : 4	L'an deux mille vingt et le vingt-neuf janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 29 janvier 2020, s'est réunie sous la présidence de Sont présents: Achille HOURDÉ, Gérard CHÂTEL, Guillaume UCHWAT, André MULLER
Votants: 7	Représentés: Pascal BARBAT par Achille HOURDÉ, Jean-François AUTERIVES par André MULLER, Marta PIÉQUET par Gérard CHÂTEL Excuses: Absents: Brigitte JOLY, Elodie RIVALLIN, Régis GOETGHEBEUR Secrétaire de séance: Gérard CHÂTEL

ORDRE DU JOUR

- Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet
 - Approbation des statuts du Syndicat AGEDI
 - Point sur l'assainissement
 - Point sur le déploiement de la Fibre Optique
 - Informations et questions diverses
- Lecture est faite du précédent compte rendu qui est approuvé à l'unanimité*

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A PLEIN TEMPS - DE 2020_01

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 22 mai 2019,

Considérant que pour le bon fonctionnement du service administratif il y a nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif à temps complet dans la perspective du départ de Mme TELLIER et afin de pourvoir à son remplacement après passation prévue au plus tôt le 18 juin 2020 et au plus tard le 18 septembre 2020.

Considérant la création de l'emploi auprès du Centre de gestion enregistré sous le n°2020-01-6218,

Considérant le rapport du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents.

DECIDE :

Article 1:

De créer un poste d'emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet à partir du 1^{er} février 2020.

Article 2 :

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter 1er février 2019 :

Cadre d'emploi	Catégorie	Grade	Nombre d'heures
Filière administrative	C	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	30 h
Filière administrative	C	Adjoint administratif	35h
Filière administrative	C	Secrétaire assistante CAE	20 h
Filière technique	C	Adjoint technique	35 h

Article 3 :

Cet emploi pourra être pourvu par un agent non titulaire qui exercera les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 1000 habitants au grade d'adjoint administratif.

Article 4 :

Dans le cas où le poste ne peut être pourvu immédiatement, le conseil autorise Monsieur le maire à avoir recours pour cet emploi à un CDD renouvelable 1 fois.

Article 5:

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} février 2020.

Article 6:

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget 2020

APPROBATION DES STATUTS AGEDI - DE 2020_02

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I, joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur le maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

INFORMATIONS DIVERSES

EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire fait lecture des courriers et échanges avec la CCPO et plus particulièrement avec les services techniques. Il présente le sommaire de ce qui a été explicité lors de la réunion du 8 janvier à Tancrou.

En résumé :

- Les aides AESN (agence de l'eau)
Le montant forfaitaire est plafonné à 3500.00€ selon le devis qui a été fourni.
- Les obligations
Raccordement à réaliser avant le 20 novembre 2021,
Ne pas raccorder d'eaux pluviales,
Déconnecter et mettre hors service toute installation d'assainissement autonome.
- Documents à fournir pour reversement de l'aide
Factures acquittées
Certificat de vidange par un vidangeur agréé
RIB et convention de reversement signée
Certificat de conformité établi par VERDI Ingénierie
- Comment obtenir le certificat de conformité
Prendre un RDV avec VERDI pour un 1^{er} contrôle en tranchée ouverte dès la date d'intervention de l'entreprise connue.
A la suite des travaux, VERDI procédera au 2^{ème} contrôle en tranchée fermée (Tests au colorant et à la fumée).

Il ajoute et rappelle les termes du courrier de la CCPO :

« Enfin, la subvention de l'Agence de l'Eau ne sera versée qu'après délivrance du certificat de conformité une fois vos travaux achevés, et sur présentation de l'ensemble des factures acquittées correspondantes. Chaque personne doit remplir la convention relative à la réalisation des travaux de branchement au réseau qui récapitule les modalités de reversement des aides et des contrôles à réaliser, puis la signer et la renvoyer au Pays de l'Ourcq »

Pour toute question sur vos démarches, prendre contact avec le bureau d'étude VERDI Ingénierie que le Pays de l'Ourcq nommé à cet effet : 5, chemin de la Dîme – 95700 Roissy-en-France – tel : 01 39 94 03 40
jmbedi@verdi-ingenierie.fr.

C'est lui qui est notamment chargé des contrôles de conformité pendant et après les travaux de raccordement de conformité est qui collectera les pièces justificatives pour le paiement des aides individuelles.

En conclusion, Monsieur le maire confirme que maintenant toutes les garanties sont là. Il invite toutes les personnes du bourg à se raccorder rapidement selon la procédure décrite et de se rapprocher systématiquement du Cabinet VERDI, soit par téléphone, soit par mail, ils sont l'interlocuteur prioritaire et le plus en capacité de répondre aux demandes administratives et réglementaires.

Bien entendu, le maire, son conseil et le personnel communal demeurent disponibles pour accompagner chacune et chacun afin que chaque dossier puisse aboutir.

Mr Hourdé rappelle qu'il avait été stupéfait de découvrir en 2001 lors de son mandat de premier adjoint, que notre commune n'avait pas transféré ses compétences eau assainissement à la communauté de communes.

Qu'il avait alors proposé de le faire.

C'est donc près de 20 années qui se sont écoulées pour cet aboutissement. Il souhaite rendre un hommage au Président Claude Courtier qui dirigeait alors la communauté de communes. Très vite celui-ci avait inscrit notre commune dans les programmes tout en recommandant d'y associer l'effacement des réseaux. Par un dialogue constructif et un bon travail d'équipe ceci fut mis en œuvre avec une programmation dès 2014. Hélas la suite fut moins facile mais ceci appartient dorénavant au passé.

Eau potable

Monsieur le Maire rapporte que lors du dernier conseil communautaire, il a été acté la possibilité d'engager des travaux en tranchées sur les réseaux humides du territoire avec la création de canalisations d'eau potable tant pour le renforcement que pour l'extension ou la réparation et ceci sans l'obligation de lancer des appels d'offres, mais au travers d'un accord cadre.

Ce dispositif une fois mis en place permet de lancer des travaux sans attendre.

Compte tenu des exigences posées par l'ARS, suite à nos problèmes actuels de pression et de qualité toujours non résolus. Il lui a été affirmé que c'est grâce à cet outil que doivent se faire sans délai maintenant les travaux de raccordement en eau potable depuis le captage de la Trousse, pour enfin nous permettre d'avoir une eau de qualité.

Monsieur le maire suivra avec la vigilance qui s'impose l'exécution de cette nouvelle promesse.

FIBRE OPTIQUE

Monsieur le maire rappelle combien le partenariat historique institué par Monsieur PIEQUET dès 2009 lorsqu'il était conseiller départemental a été déterminant pour l'arrivée de la fibre optique.

C'est lui qui avait permis d'initier puis développer et entretenir une relation privilégiée avec les directions successives et l'équipe de Seine-et-Marne Numérique.

Ainsi notre commune a pu être positionnée dès le début dans le peloton de tête des communes éligibles et connaître le dénouement actuel. D'où les travaux commencés depuis fin 2019 qui devraient permettre à nos concitoyennes et concitoyens d'être raccordés dès cette année 2020.

Monsieur Châtel fait observer que maintenant tout le travail a été fait, on va voir arriver tels des « coucous » celles et ceux qui vont en revendiquer la paternité, Monsieur Hourdé le rassure en rappelant que nos habitants savent faire la différence entre celles et ceux qui travaillent et les opportunistes de dernière minute.

Concernant les modalités ; dans la mesure où la commune a prévu le passage des gaines et fourreaux lors des travaux pour la rue de l'abbaye, la rue de l'église, la rue de Tancrou et bientôt dans la rue des vignes ; tout ceci se fera en souterrain.

Concernant la rue de Verdun, la CCPO n'ayant pas retenu l'option de passage des fourreaux lors de l'enfouissement, le réseau se fera aérien.

Dès que le réseau sera déployé jusqu'au domicile de chacun, viendra ensuite l'offre de raccordement par les opérateurs selon les propositions d'abonnement.

Dans tous les cas la réalisation est bien réelle.

SOLIDARITÉ ET VIGILANCE

Mr Châtel évoque la situation précaire de l'un de nos administré qui vit actuellement sans chauffage ni électricité. Mr le Maire souligne l'importance de la solidarité et de la vigilance dans un village à taille humaine comme le nôtre.

Il indique que c'est ainsi qu'il a été informé et qu'il a pu immédiatement recevoir cette personne et solliciter les services concernés et faire rétablir l'électricité. Une deuxième phase maintenant sera de l'accompagner pour retrouver du travail.

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FÊTES PENDANT LA PÉRIODE ÉLECTORALE

Monsieur le maire rappelle que selon un principe d'équité la commune met la salle polyvalente à la disposition des candidats qui le souhaitent pour se réunir pour la période du 1er février au 22 mars. Bien sûr en dehors des heures où elle est déjà occupée par les associations, la cantine et les locations. Il suffit aux personnes qui le désirent de s'adresser en mairie avec un planning prévisionnel pour valider cet accès qui se fait sous la responsabilité entière des demandeurs.

VŒUX DU MAIRE

Cette année encore cette cérémonie a rassemblé un grand nombre de nos habitants et amis de la commune. Qu'ils soient toutes et tous remerciés pour cette participation festive et conviviale reflet de la vitalité communale et du plaisir de se retrouver réunis et bienveillants.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire invite chacun à exprimer ses conclusions et ses sentiments sur ces six années passées au service des habitants au sein du conseil municipal. A l'issue de ce tour de table chargé d'émotions, on note également beaucoup de satisfactions, de sincérité et pour la totalité des membres présents le désir de poursuivre dans la loyauté.

Il remercie chaleureusement tout le conseil car si la tâche fut rude, il a vécu 6 années intensives avec une équipe au service de la population. il explique « *Il faut admettre que chaque groupe peut parfois connaître des abandons et des lassitudes. Les déménagements et changement de vie de 4 d'entre nous ne nous a pas facilité la tâche mais nous a rassemblés et obligés à plus encore de travail. Nous avons ainsi partagé des moments difficiles mais aussi des moments mémorables qui nous ont unis à jamais* »

Il salue l'engagement de l'équipe qui a su tenir sa parole, dire ce que l'on allait faire et faire ce que l'on avait dit. « *Vous avez rempli le contrat et honoré votre engagement avec loyauté, merci, ce fut pour moi un réel plaisir de travailler avec vous pour le bien de la collectivité.*

Il remercie aussi le personnel communal pour son implication et son travail. Il ajoute que le nombre de bons souvenirs avec la population, avec le conseil et le personnel est tel que rien ne pourra les ternir.

Il confirme au conseil qu'il sollicitera à nouveau les suffrages des habitants de la commune pour un nouveau mandat, avec les membres du conseil sortant qui repartent.

Pour les quelques collègues qui ont souhaités ne pas se représenter pour des raisons personnelles ou de santé. Il rappelle qu'ils ont dès à présent toute la reconnaissance de l'équipe pour ce qu'ils ont fait pour le village et ce qu'ils ont apporté. Il ajoute que tous nous savons pouvoir compter aussi sur leur soutien dans la prochaine campagne car leur fidélité et leur loyauté ne souffre d'aucun défaut.

L'ordre du jour étant épuisé.

La séance est levée à 22H